

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 30 mars 2026



Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation le 30 mars 2026 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents
Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Jean-Philippe CHAUX
Sandrine MARVALIN-GEANT
Eric BLANC
Laurent MARION
Angélique CHAVY

Secrétaire de séance : Eric BLANC

Nelly MONCORGER
Valérie ROZIER
Frédéric BONNARD
Josette RAYMOND
Alexis FARJOT
Mathieu CHAPOT
Chrystelle SAGE
Mathieu SAGNOL

1 Designation du secrétaire de séance

- A l'unanimité des membres présents, Mr Eric BLANC est désigné comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 janvier 2026

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 9 Mars 2026, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mr Thierry BEAU (secrétaire de séance du Conseil municipal du 9 mars 2026) à signer le procès-verbal de séance.

3 Attribution de délégations de compétences du conseil municipal au Maire

19h43 : Arrivée de Mathieu CHAPOT

Le Conseil municipal, après lecture des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, décide de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1. Gestion et affectation des propriétés communales.
2. Fixation des tarifs de voirie, stationnement et autres droits non fiscaux.
3. Réalisation d'emprunts et des actes financiers nécessaires dans la limite des montants inscrits au budget.
4. Conclusion et révision des baux jusqu'à 12 ans.
5. Passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre.
6. Création, modification ou suppression des règles comptables.
7. Gestion des concessions dans les cimetières.
8. Acceptation des dons et legs sans conditions.
9. Aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
10. Fixation des rémunérations et frais des professionnels (avocats, notaires, huissiers, experts).
11. Actions en justice au nom de la commune (en défense en recours)
12. Réparation des dommages causés par les véhicules municipaux.
13. Fixation des offres d'expropriations en fonction des estimations faites par le service des « domaines »
14. Création de classes dans les établissements scolaires.
15. Reprises d'alignement selon les documents d'urbanisme.
16. Avis sur les opérations d'aménagement.
17. Exercice du droit de préemption urbain et de priorité.
18. Renouvellement de l'adhésion aux associations.
19. Décisions sur les devis et dépenses jusqu'à 5 000 € HT.

Pour les achats supérieurs à 5 000 € HT, la décision reste du ressort du Conseil municipal.

- A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'attribution de délégations de compétences du conseil municipal au Maire.

Mme MARVALIN-GEANT précise que ces dispositions présentent pour ne pas prétendre au maximum des taux d'indemnités entre adjoints et Maire procure une économie de 7798,56€ annuelle pour le budget auquel s'ajoute la vacance du 4^{ème} poste d'adjoint.

Après avoir délibéré le conseil municipal adopte cette proposition d'indemnité de fonction pour le Maire (15 voix « pour »).

Concernant l'indemnité de fonction du Maire, le conseil municipal souhaite appliquer la même évolution de 10% du taux de l'indice comme le préconise aussi la loi. Le taux proposé est donc de 34,10% (taux maximum 44,3%) portant l'indemnité brute à 1401,69€ (indemnité maximale possible 1820,96€)

• Après avoir délibéré et voté le conseil municipal adopte la proposition des indemnités de fonction des adjoints (15 voix « pour »)

Monsieur le Maire rappelle que le poste de 4^{ème} adjoint est délibérément laissé vacant permettant une économie substantielle sur le poste des indemnités de fonction des élus.

Le taux proposé est donc de 9,9% (Taux maximum 11,77%) portant l'indemnité brute à 406,94€ par adjoints (indemnité maximal possible 483,81€)

Pour les adjoints une augmentation de 10% comme le préconise la loi sans pour autant appliquer le taux maximal en vigueur.

Monsieur le Maire propose l'application des taux suivants à compter du 20/03/2026 :

Adjoints	9%	369,95€
Maire	31%	1274,26€
Fonction	Taux	Indemnité brute

Le taux appliqué jusqu'alors pour le calcul des indemnités était de :

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Moins de 500	28,1	1 155,06
De 500 à 999	44,3	1 820,96

Art. L. 2123-23 et L. 2511-35 du code général des collectivités territoriales

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1^{er} janvier 2026)

INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES MAIRES

La loi n°2025-1249 du 25 décembre 2025 visant à revaloriser le statut de l'élu local a intégré une évolution de 10% des indemnités de fonction des élus locaux à compter du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur Le Maire et Mme Sandrine MARVALIN-GANT (Adjointe aux finances) présentent la méthode de calcul des indemnités de fonction des élus municipaux maire et adjoints déterminées par le code général des collectivités territoriales.

5	Délibération modification des statuts du syndicat SIEMLY
----------	---

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 27 février 2026 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant les modifications à apporter aux statuts du Syndicat. Il rappelle que ce syndicat gère le réseau de distribution d'eau potable sur notre commune.

Monsieur le Maire expose les différentes modifications apportées aux statuts actuels :

Le syndicat est administré par un comité de délégués élus par les collectivités adhérentes dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales, et par les dispositions ci-après :

Le comité syndical comporte deux délégués titulaires et un délégué suppléant par commune membre.

✓ Les communes suivantes desservies partiellement par le réseau du syndicat et qui comportent moins de 400 abonnés, sont représentées au comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant (Chaussan, Rontalon).

✓ En application de l'article L.5711-3 du CGCT, lorsqu'un EPCI se substitue à tout ou partie de ses communes membres au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution.

✓ En application de ces dispositions les EPCI sont représentés comme suit :

- Saint-Etienne Métropole : dix délégués titulaires et cinq délégués suppléants.
- La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien : deux délégués titulaires et un délégué suppléant.
- Vienne Condrieu Agglo : 16 délégués titulaires et 11 délégués suppléants
- La Communauté de Communes de FOREZ-EST : 40 délégués titulaires et 20 délégués suppléants.

- Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres votants la modification des statuts du syndicat mixte des eaux des monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier.

6	Commissions et délégations
----------	-----------------------------------

Le Conseil Municipal, définit les commissions et délégations comme suit :

COMMISSION GENERALE

Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Jean-Philippe CHAUX, Sandrine MARVALIN-GEANT, Eric BLANC, Angélique CHAVY, Frédéric BONNARD, Nelly MONCORGER, Mathieu CHAPOT, Josette RAYMOND, Alexis FARJOT, Valérie ROZIER, Laurent MARION, Chrystelle SAGE, Mathieu SAGNOL.

Angélique CHAVY, Claire DOUVIER, Franck CHAVEROT, Laurent MARION

Responsables : Nelly MONCORGER, Alexis FARJOT

COMMISSION ENFANCE/JEUNESSE

Office du tourisme : Mathieu CHAPOT

Fleurissement : Josette RAYMOND, Mathieu SAGNOL

Communication : Mathieu CHAPOT

Sandrine MARVALIN-GEANT, Nelly MONCORGER, Jean-Philippe CHAUX, Claire Douvier, Alexis Farjot

Responsables : Eric BLANC- Angélique CHAVY

COMMISSION VIE LOCALE-COMMUNICATION-FLEURISSEMENT

Mathieu SAGNOL, Mathieu CHAPOT, Jean-Philippe CHAUX, Franck CHAVEROT, Alexis FARJOT

Responsable : Frédéric BONNARD

COMMISSION VOIRIE – RÉSEAUX – MATÉRIELS

Mathieu CHAPOT, Josette RAYMOND, Jean-Philippe CHAUX, Valérie ROZIER, Chrystelle SAGE, Angélique CHAVY, Laurent MARION, Eric BLANC, Frédéric BONNARD, Franck CHAVEROT

Responsable : Claire DOUVIER

COMMISSION URBANISME

Mathieu CHAPOT, Laurent MARION, Eric BLANC, Alexis FARJOT, Mathieu SAGNOL, Valérie ROZIER

Responsable : Jean-Philippe CHAUX

COMMISSION BATIMENTS – EQUIPEMENTS

Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Jean-Philippe CHAUX, Chrystelle SAGE, Frédéric BONNARD

Responsable : Sandrine MARVALIN-GEANT

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL COMMUNAL

Référents Agent technique : Jean-Philippe CHAUX, Frédéric BONNARD

Référents ATSEM : Claire DOUVIER, Nelly MONCORGER

Référents Agent d'entretien : Sandrine MARVALIN-GEANT, Franck CHAVEROT

Les autres membres hors conseil municipal seront désignés parmi la population.

Membres du conseil : Josette RAYMOND, Sandrine MARVALIN-GEANT, Claire DOUVIER, Valérie ROZIER, Nelly MONCORGER, Chrystelle SAGE, Mathieu SAGNOL

Une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants doit être donné à la DGFP qui établira une liste définitive de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Président : Franck CHAVEROT

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Délégué du TGI : Marie-Joséphine FOUILLET

Délégué de l'administration : Josiane GARBIT

Conseillère municipale : Angélique CHAVY

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Sandrine MARVALIN-GEANT, Chrystelle SAGE, Mathieu CHAPOT

Responsable : Franck CHAVEROT

COMMISSION APPEL OFFRES – MARCHÉ PUBLICS

Eric BLANC, Frédéric BONNARD, Mathieu CHAPOT, Franck CHAVEROT, Jean-Philippe CHAUX



Responsable : Laurent MARION

COMMISSION-ENVIRONNEMENT-AGRICULTURE – ACTIVITÉ ECONOMIQUE-DECHETS-MOBILITES

Josette RAYMOND, Angélique CHAVY, Sandrine MARVALIN-GEANT, Claire DOUVIER

Responsable : Valérie ROZIER

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

	
<p><u>Le secrétaire de séance</u> Eric BLANC</p>	<p><u>Le Maire</u> Franck CHAVEROT</p>

La séance est levée à 21h20

DELEGUE JURY D'ASSISES
Franck CHAVEROT

Suppléant : Jean-Philippe CHAUX

Titulaires : Frédéric BONNARD, Mathieu CHAPOT

SYNDICAT DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER

Suppléant : Mathieu SAGNOL

Titulaire : Jean-Philippe CHAUX

SYDER

CNAS : Sandrine MARVALIN-GEANT

Référents administratifs : Sandrine MARVALIN-GEANT, Franck CHAVEROT

